

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 500

Artikel: Un canton côté pile et côté face
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment ne pas voir que l'énervement exhalé à l'encontre de J.-C. Crevoisier rejoint dans une large part des sentiments à peine dissimulés dans les rangs d'une certaine officialité: "ils" ont voulu leur canton, "ils" l'ont eu, qu'"ils" nous f... la paix, et qu'ils fassent en silence leurs classes de Suisses à part entière...! Et à la grande distribution des brevets de "suisssisme", organisée en permanence dans les milieux tentés par le repli sur nos frontières et les valeurs "sûres", les Jurassiens prennent place tout naturellement parmi les suspects traditionnels, journalistes, enseignants gauchistes et compa-

gnie. Comment ne pas voir que, dans un tel contexte, les propos déplacés de Kurt Furgler, ont été assimilés à une saine remise en place d'un "marginal" dérangeant? Et là, le silence suisse-romand, manifeste, comme couronné par ces communiqués réaffirmant l'unanimité du Conseil fédéral sur ce point, est inquiétant.

Ces rappels pourraient éclairer quelques paradoxes nés de ces derniers affrontements: où on regrette la virulence de certains propos, alors même qu'on stigmatise le langage feutré usuel; où les Jurassiens paraissent soudain fondés à se cabrer, alors même qu'ils avaient érigé en système politique cette façon de s'extraire de la mêlée pour compter les coups et les points.

Pour le reste, sur le terrain, les grandes manœuvres laisseront des traces. D'abord pas de cérémonie, pas de fête; pas de cortège jusqu'à l'église Saint-Marcel, pas de coups de canon (23, bien sûr), pas de discours, pas de remise de la masse à François Lachat et... pas de dépenses adhoc. Ces déceptions-là ne seront que passagères, on s'en doute. Mais il restera, à coup sûr, une nouvelle répartition des rôles entre le Rassemblement jurassien et le gouvernement cantonal. Le premier maintient le cap sur l'unité jurassienne; qui pourrait lui contester cette "mission sacrée"? Le second, s'il est né du mouvement séparatiste, a d'autres tâches et d'autres contraintes incontestables elles aussi, inhérentes à l'exercice du pouvoir par exemple. Mais il est un point où ces deux tra-

jectoires se rejoignent, si tant est qu'elles puissent être dissociées tout à fait: la réussite de l'expérience jurassienne cantonale sera l'atout maître pour l'unité tant souhaitée — ce fut l'un des leitmotiv séparatistes pendant la quête de l'indépendance —, en fait la condition "sine qua non" de la poursuite de la lutte avec quelque chance de succès.

Un canton côté pile et côté face

Revenir aux contingences au développement jurassien (voir aussi DP 497, "Un Canton tout entier en quête d'emploi"), c'est par exemple avoir en mémoire le bilan que traçait pour la publication mensuelle du Crédit Suisse, Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle de Delémont (bulletin No 3/1978).

Du côté "positif", les douze points suivants:

1. Dynamisme crée par la constitution du nouveau canton et création de postes de travail en particulier dans le secteur tertiaire.
2. Constitution d'une véritable région économique et participation aux subventions fédérales selon la loi fédérale sur l'aide aux régions de montagne.
3. Agriculture bien structurée et dynamique.
4. Création récente de la Chambre d'agriculture regroupant toutes les associations agricoles.
5. Développement prochain du port de Bourgogne par la mise au grand gabarit du canal du Rhône au Rhin.
6. Potentiel de main-d'oeuvre qualifiée et stable.
7. Expérience et tradition industrielles.
8. Terrains disponibles.
9. Possibilité de créer une politique régionale dynamique.
10. Participation à l'actuel programme de relance économique.

Dans cette perspective, les éclats spectaculaires, même s'ils sont exploités jusqu'à enterrer toute idée d'une "pause" des "hostilités" dans le Sud, ne pourront masquer les enjeux immédiats et cantonaux, telle cette offensive vers une véritable politique de l'emploi cantonale, lancée par la gauche au Parlement et dans la population.

11. Construction de la future "Transjurane".

12. Possibilités d'un développement de l'hôtellerie jurassienne.

Et du côté "négatif", l'auteur relevait les neuf autres points suivants:

1. Prédominance de l'industrie horlogère: "cette industrie, qui était un facteur positif de notre économie il y a encore quelques années, représente aujourd'hui un point faible; cette industrie est en effet tournée essentiellement vers l'exportation et elle est vulnérable; si les plans de restructuration se réalisent assez rapidement et compte tenu du dynamisme de nos horlogers, cette activité industrielle pourrait redevenir un atout majeur de l'économie jurassienne".
2. Tendance à une émigration des jeunes, bien que cette tendance ait ralenti ces dernières années ("il ne fait d'autre part pas de doute que la création du nouveau canton peut constituer un attrait pour les jeunes").
3. Le sous-emploi et la perte des postes de travail; "phénomène accéléré ces dernières années par la récession économique, devrait logiquement être ralenti".
4. Revenu par habitant relativement faible.
5. Faiblesse du secteur tertiaire.
6. Petite taille des entreprises.
7. Absence de villes de grande importance et rôle attractif des pôles de croissance extérieurs.
8. Insuffisance des voies de communication.
9. Sous-représentation des industries dites de pointe.